



AMÉNAGEMENT

## Que faire du sapin de Noël ?

Publié le 02 janvier 2025

La Métropole Rouen Normandie organise un ramassage spécifique sapins de Noël.

La traditionnelle collecte en porte à porte aura lieu **mercredi 15 janvier**.

Vous pouvez également, **du 13 au 17 janvier**, déposer votre sapin dans les points de regroupement :

9 Rue Pablo-Neruda

l'Espace Verlaine (21 rue Martial-Spinneweber)

Et au Jardin des oiseaux (rue Guillaume Lecointe)

Le sapin doit être sans décoration, ni flochage et ne doit pas mesurer plus de 2 mètres. Les supports en bois (bûche) et les sacs à sapin sont acceptés. Les sapins seront transformés en compost.



Plus de renseignements au 0 800 021 021